

69/10.03

REUNION DE LA COMMISSION PLENIERE
"DEVELOPPEMENT SOCIAL DU QUARTIER DE LA GOUTTE D'OR"
10 JUIN 1991 - HOTEL DE VILLE

**QUESTIONS DES
ASSOCIATIONS**

DOCUMENT REDIGE PAR LES ASSOCIATIONS :

Accueil-Goutte d'Or (Secours Catholique), Accueil & Promotion, ADCLJC, ADOS,
AIDDA, APSGO, Arbre Bleu, ASSFAM, EGO,
Enfants de la Goutte d'Or, Association St Bernard de la Goutte d'Or,
Habiter au Quotidien et Paris-Goutte d'Or.

ET ENVOYE A TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Ce document vous est adressé par les Associations membres de la Commission Plénière 'Développement Social du Quartier de la Goutte d'Or' mentionnées ci-dessus .

Il a pour but de faciliter le déroulement de la Commission Plénière du 10 Juin en permettant à chacun de connaître par avance la quasi-totalité des questions soulevées par les Associations et ainsi y apporter des réponses précises. Il permettra aussi d'éviter la longue énumération fastidieuse de ces différents points et laissera plus de temps à la concertation.

Paris, le 1^{er} Juin 1991

I - DOSSIERS EN COURS

Nous souhaiterions que le point soit fait sur l'avancement de ces dossiers :

1. **ESPACE SANTE et IMPLANTATION DU CMPP** : projet déposé par différentes Associations et des praticiens du quartier pour la mise en place des actions annoncées par Madame Allaire. La Direction du CMPP du 64 rue René Binet (qui est actuellement hébergé gracieusement dans des locaux propriété de la Ville) est très motivée pour se déplacer dans la Goutte d'Or. Elle attend une proposition de nouveaux locaux dans le quartier. Autour de ce CMPP pourraient se greffer les deux autres actions non mises en œuvre : l'espace-santé et le Centre de post-PMI.

2. **SATURNISME** : il reste 66 familles (soit 77 enfants) qui vivent encore dans un environnement très toxique à la Goutte d'Or. Pour beaucoup de ces logements, l'action conjointe MSF / Pacte est techniquement infaisable tant les parties communes sont toxiques. C'est notamment le cas des 4 immeubles suivants :

- 6 rue des Gardes (1 famille - 2 enfants atteints)
- 28 rue de la Goutte d'Or (5 familles - 7 enfants atteints)
- 22 rue de la Goutte d'Or (3 familles - 5 enfants gravement atteints : parmi lesquels 3 enfants de la famille Kanté dont l'un s'est réintoxiqué après le Peel-Away à cause des parties communes)
- 56 rue Myrha (1 famille - 1 enfant atteint).

Tous ces immeubles finiront propriété de l'OPHVP (3 dans le secteur de rénovation et 1 préemption dans le secteur OPAH). Les relogements urgent. Or la Commission spéciale qui étudie ces relogements à cause du saturnisme ne s'est pas réunie encore depuis le début de l'année scolaire. Nous demandons à ce que cela soit réactivé et que l'OPHVP propose rapidement des solutions notamment pour ces 10 familles.

3. **LOGEMENTS NEUFS** : 135 logements viennent d'être livrés : 31 d'entre eux relèvent de contingents particuliers (14 pour le contingent 10 % démunis suite à l'accord Ville-Etat, 10 pour le contingent 1 % patronal et 7 pour le contingent fonctionnaires). Nous demandons à l'OPHVP de nous donner des chiffres précis concernant l'attribution de ces 135 logements (104 + 31) conformément aux engagements réitérés à plusieurs reprises par la Ville :

- Combien d'entre eux vont être attribués à des habitants actuels de la Goutte d'Or (avec, nous l'espérons priorité pour les personnes âgées, les familles touchées par le saturnisme, les familles vivant dans des appartements qui s'effondrent, les familles restant seules dans des immeubles vides) ?

- Combien pour ceux qui veulent bénéficier du retour sur le quartier (les demandes actuelles ne dépassant pas la quinzaine) ?

- Combien de familles du quartier à reloger sont-elles à même de faire partie du contingent 10 % ? du contingent 1 % patronal ? du contingent fonctionnaires ?

- Combien vont être attribués à d'autres habitants (dans le cadre de ces 3 contingents) ?

4. **RELOGEMENT - CAS PARTICULIERS** : deux dossiers individuels ont été présentés par courrier :

- celui de la famille AIT-LEMAALEM (22-24-26 Goutte d'Or) auprès de M. le Président de la Commission : il s'agit d'opérer un relogement par anticipation vus les problèmes existant dans cet immeuble et l'attitude du propriétaire-Syndic,

- celui de la famille RHALOUSSI (8 rue des Gardes) auprès de la DCL : il s'agit de donner à cette famille qui habite dans un logement racheté par la Ville un statut de locataire.

Pouvons-nous avoir des réponses sur ces deux cas ? (A noter que les Associations depuis le début de l'Opération ont présenté très peu de dossiers de ce type)

5. **PROJET "ASSOMMOIR"** : projet déposé par "Paris-Goutte d'Or" pour que soit réalisée une œuvre artistique (sculpture bas-relief) face au Bureau de Poste, à l'emplacement où Zola a situé le Lavoir de son roman. Un artiste (sculpteur-peintre) du quartier travaille actuellement sur des esquisses.

N.B. : si on veut que soit réalisé un aménagement sérieux de cette partie de l'îlot 1, il faudrait que les locaux commerciaux de l'Imprimeur soit achetés. Ils pourraient être réutilisés de façon intéressante pour différents besoins (Santé, Associations, etc.). Sinon, les servitudes de passage des camions qui devraient accéder au fond de la parcelle ne permettraient pas une bonne utilisation de cet aménagement.

6. **PROJET AIDDA** : "Mémoire et actualité d'un quartier parisien : la Goutte d'Or" se déroulant sur deux ans avec une réalisation finale sous forme d'exposition et de livre. Peut-on demander aux divers partenaires institutionnels concernés par le quartier de permettre à l'Association AIDDA la consultation et l'éventuelle utilisation de documents iconographiques ou écrits sur le quartier ?

7. SALLE St BRUNO : quelle suite est donnée au projet de faire participer des jeunes du quartier à certains travaux de rénovation de la Salle ? Quand sera créée l'Association de Gestion sur laquelle l'accord a été réalisé ? Pourquoi perdre 30 m² de la salle du haut si l'on suit le projet qui semble avoir été retenu ?

8. GYMNASSE : Quand sera-t-il ouvert ? Quel accès pourront y trouver les associations et habitants du quartier ? Dans quelles conditions ?

9. DIVERSIFICATION DES COMMERCES : depuis longtemps, nous avons fait savoir nos desiderata sur ce problème. Nous nous réjouissons de l'installation prochaine d'une moyenne surface sous le Gymnase. Mais, il est question actuellement que l'OPHVP demande à un cabinet spécialisé de faire une (nouvelle) enquête sur ce sujet, enquête pour laquelle des sommes importantes vont être dépensées alors que les besoins sont connus : Boulangerie, Droguerie-Bazar, Presse-Tabac, Cours des Halles, Poissonnerie, Charcuterie-Traiteur, Librairie-Papeterie, Pâtisserie à l'européenne, Fleuriste, Pressing, Magasin type "Nicolas", Epicerie Fine, Artisans et services divers (cordonnier, clés, photocopies, photographe, etc...), ...

A noter l'urgence qu'il y a à réinstaller rapidement une boulangerie (2 ont déjà fermé et une 3ème va bientôt suivre). Bien sûr, il ne s'agit pas de tuer le tissu commercial actuel mais de le diversifier. Dans ce sens on ne comprend pas bien comment on peut réinstaller des grossistes dans le quartier (ce qui a été fait dans les alvéoles SAEMES, une des alvéoles étant utilisée en plus comme stockage !!!).

Pourquoi ne pas prévoir aussi quelques locaux à usage professionnel (notamment pour que des médecins spécialistes s'installent dans le secteur) ?

10. AMENAGEMENT :

a - 14 rue de Chartres. Le permis de construire accordé à l'immeuble reliant la rue de Chartres à la rue de la Charbonnière ne respecte ni le POS ni les motivations avancées par la Ville pour la DUP. L'immeuble prévu dépasse très largement la hauteur de l'ancien immeuble et va retirer toute la luminosité à la cour du 14 Chartres. Nous demandons donc qu'un autre projet soit étudié.

b - préemption du 110/112 Chapelle : seul un fonctionnement administratif aveugle justifie cette préemption faite sur deux grands immeubles en pierres de taille bordant le Bd de la Chapelle et déjà astreint à une procédure de restauration immobilière. L'élargissement de la rue des Islettes est prévu sur l'autre côté. Que les élus tranchent rapidement et donnent des consignes précises sur ce sujet à la Voirie.

c - DUP complémentaire : elle devrait être lancée le plus vite possible pour permettre la création du Centre d'Animation Jeunesse. Nous proposons d'y intégrer les immeubles suivants :

- 46 Goutte d'Or (bâtiment du fond de construction assez récente mais abandonné par son propriétaire et actuellement quasi-vide et muré par la Préfecture de Police),

- 51 Goutte d'Or : bâtiment très dégradé et dont la copropriété n'est pas en état de réaliser les travaux nécessaires. Cela permettrait de traiter de façon intéressante l'ensemble de la parcelle (comprenant le Parking public),

- 17 rue des Gardes : pour permettre la démolition des immeubles étayés de part et d'autre de la rue Polonceau.

Par contre, qu'on ne touche pas à la Villa Poissonnière où la procédure de restauration immobilière semble bien partie.

11. RESTAURATION IMMOBILIERE : nous demandons à ce qu'une dernière phase soit lancée (dès que le projet du Centre d'Animation Jeunesse sera connu) sur les immeubles à conserver des îlots 4 et 5 (qui n'ont pas été concernés jusqu'à présent mais dont certains auraient grand besoin de travaux).

12. PROLONGATION DE L'OPAH : pour permettre aux derniers immeubles concernés par la procédure de Restauration Immobilière (et qui n'ont toujours pas reçu leurs injonctions) de financer les travaux et pour résoudre d'autres problèmes délicats dans le secteur OPAH, il nous paraît important que l'OPAH soit prolongée.

13. HOTELS MEUBLES : la situation est toujours la même, l'OPHVP n'ayant fait à ce jour aucune proposition sérieuse pour l'application des engagements pris en 1984 (résidents présents avant Septembre 1983).

II - PROPETE & HYGIENE

Constat :

- Présence de rats et de souris due notamment aux grossistes et aux aliments (viande, graisse, dattes, semoule, etc...) déposés à même le sol par les commerçants n'utilisant pas de containers (bouchers et grossistes).

- Apparition de décharges sauvages (notamment du fait des commerçants et aussi d'habitants) à certains endroits du quartier (pointe Chartres / Goutte d'Or, pointe Charbonnière / Goutte d'Or, angle passage Léon / rue

St Luc, etc.)

- Zones remplaçant les urinoirs disparus : pourtour de la station Barbès, passage piétonnier le long du Gymnase,...

- Intérieur du Parking SAEMES dégradé, non entretenu ni nettoyé. Présence d'ordures tous les matins (verre cassé, bouteilles, etc...) provenant semble-t-il d'un des garages mis à la disposition de commerçants.

- Commerces installés dans des locaux de la SAEMES (Centre commercial : notamment le grossiste) et de l'OPHVP (19 Jessaint, 11/13 Polonceau) ne respectant aucun cahier des charges : évacuation des ordures, vitrine, appropriation des arcades, etc... Il semble d'ailleurs que - contrairement à ce qu'on nous avait promis - il n'y a pas de cahier des charges.

- Sable du bac du square St Bernard très sale (nettoyé mais non renouvelé)

- Délais trop longs pour que la Voirie intervienne pour regoudronner les trottoirs après travaux.

Cette situation a trop duré. Le rôle de la Commission est de proposer des solutions coordonnées où tous les partenaires concernés devraient tenir leur rôle. C'est le cas des Inspecteurs de la Propreté de la Ville, mais aussi des services de Police.

Propositions :

1. Action de la Préfecture de Police (service de l'hygiène) et des îlotiers sur le problème de l'hygiène (notamment des stocks des grossistes et des locaux des boucheries) et, en liaison avec les inspecteurs de la Propreté, de l'évacuation des ordures (notamment : boucheries Kotbi et Hamdane, grossistes et boucheries des rues de Jessaint et de la Charbonnière, angle des rues St Jérôme et St Mathieu,...).

2. Lutte contre les camionnettes-tampons que certains commerçants utilisent en permanence devant leur boutique pour stocker aliments et ordures.

3. Organisation de la réunion de sensibilisation proposée par M. Juppé (une liste des commerçants a été envoyée à sa demande).

4. Réactivation des campagnes de dératisation (et de lutte contre les cafards)

5. Extension de l'expérience réalisée par la Société employée pour l'évacuation des ordures des commerçants au Marché Dejean (avec quelques containers placés aux endroits traditionnels de dépôts sauvages)

6. Réactiver la demande de réaménagement de la station Barbès qui est une véritable infection (Voirie et RATP)

7. Renoncement à la création de nouvelles "arcades" qui ne font que favoriser les dépôts et les urinoirs "sauvages" du fait des recoins créés.

8. Entretien et nettoyage du Parking par la SAEMES

9. Cahier des charges très strict à faire signer par la SAEMES et l'OPHVP aux commerçants réinstallés et suivi de son application réelle.

10. Changement à intervalles réguliers du sable des bacs des squares.

11. Travaux de voirie entrepris plus rapidement.

Les services de police (qui sont capables de mobiliser un car et des effectifs pour faire de la prévention pendant tout le mois de Ramadhan) acceptent-ils de participer à cette action (qui fait partie, nous semble-t-il, de leurs missions de "gardiens de la paix") ?

III - POLICE & SECURITE

1. Problèmes posés par l'ouverture de l'Hôtel de Police :

Ce Hôtel de Police (qui - contrairement à ce qu'on a laissé entendre - n'a rien à voir avec le quartier si ce n'est le petit espace laissé aux îlotiers) a été placé au pire endroit et rien n'a été fait pour permettre le minimum d'adaptation au quartier :

- le Commissariat n'est pas insonorisé : les habitants de l'immeuble voisin sont réveillés plusieurs fois par nuit (tapage des détenus, chants des policiers, bruit des cars et des voitures en passant sous la voute, etc...).

- l'entrée des voitures est trop étroite et ne permet pas aux cars de pénétrer facilement. Conséquence : ils se garent où ils peuvent devant le Commissariat, créant souvent des embouteillages.

- le plan de circulation et le stationnement n'a pas été adapté. Des initiatives ont été prises de façon maladroite et sans logique ni suite. Les rues déjà embouteillées par les livraisons le sont encore plus avec les voitures de police, qui utilisent encore beaucoup trop souvent leurs sirènes de façon inutile. De plus, les voitures de police empruntent très souvent la rue Caplat et la rue des Gardes à contre-sens.

- l'aménagement de la placette face au Commissariat a été fait sans tenir compte de l'ouverture du

Commissariat et se révèle être inadapté et même gênant.

- les policiers ne prennent même pas les moyens nécessaires pour faire respecter les places réservées de stationnement qui sont en face du bâtiment.

Résultats : la population, qui était plutôt favorable à son ouverture, déçante et pour une partie importante d'entre elle, devient farouchement hostile. De plus, il faut signaler l'attitude arrogante de certains policiers qui se conduisent comme s'ils étaient en territoire conquis alors qu'ils sont accueillis par le quartier.

Il est urgent de mettre tous ces problèmes à plat en organisant rapidement une réunion entre les responsables de l'Hôtel de Police (mais qui est-ce ?), la Voirie, les Associations et la Copropriété du 36-38 Goutte d'Or et en prenant les mesures nécessaires afin que cette partie du quartier redevienne vivable.

2. Réglementation des livraisons : des textes ont été promulgués mais ne sont pas appliqués ici. Nous demandons que des démarches soient faites vis-à-vis des grossistes afin de leur rappeler ces textes et que l'on verbalise. De même, contact devrait être pris avec la maison Ducros qui continue d'envoyer ses énormes camions livrer à toute heure dans le quartier (et à bloquer des rues pendant de longs moments).

3. Ilotage : nous proposons que l'on prenne l'habitude de réunir plusieurs fois l'an une sorte de commission locale de dialogue et de prévention entre les ilotiers et des représentants des habitants, des commerçants et des différents intervenants sociaux sur le quartier afin de faire le point sur les problèmes rencontrés par les uns et les autres.

4. Expulsions locatives : de nombreux propriétaires d'appartements qui vont être expropriés lancent des procédures contre leurs locataires afin de les faire expulser avant la vente et de pouvoir toucher l'indemnisation entière. Beaucoup de locataires ne savent ou ne peuvent pas se défendre comme il convient (nécessité de prendre un avocat). Compte-tenu du fait que le propriétaire n'a pas le droit de relouer au départ de la famille (interdiction d'habiter) et que donc il n'y a aucun préjudice, nous demandons que la Préfecture de Police ne donne pas l'autorisation au Commissaire pour expulser ces habitants jusqu'à ce que l'OPHVP devienne effectivement le propriétaire : le problème du droit au relogement sera alors tranché à ce moment.

5. Il nous paraît anormal que certaines personnes responsables de trafics (prostitution, notamment) bénéficient de la protection de quelques policiers présents depuis longtemps dans le quartier. Si la police veut se bâtir un réseau d'indics, cela doit rester dans des limites acceptables. Il en est de même pour les passe-droits accordés par certains policiers à quelques commerçants pour qu'ils s'installent aux extrémités du marché (sous le métro) qui devient de ce fait de plus en plus inaccessible.

6. Il faut que les policiers comprennent et admettent que les Associations ont leur propre logique qui n'est pas la leur. Plusieurs interventions très pressantes ont été faites pour utiliser des locaux associatifs comme planques. Le refus des associations concernées n'est pas une marque d'hostilité vis-à-vis de la police : chacun a son action dans le quartier à sa place.

7. Marché "aux voleurs" / joueurs de dés : ces nuisances perdurent. Il semble qu'une action soit menée actuellement pour le marché aux voleurs. Nous souhaitons qu'on la poursuive et qu'une action semblable soit menée vis-à-vis des joueurs de la rue de la Charbonnière.

8. Toxicomanie : intervention d'EGO

IV - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Rappel des besoins en locaux pour APSGO
- Les ENFANTS de la GOUTTE D'OR souhaiteraient savoir s'il y a accord définitif concernant l'utilisation et la prise en charge des travaux à réaliser au 28 rue de Chartres.
- L'ARBRE BLEU désirerait savoir quand elle pourra obtenir la subvention d'investissement acquise en Juin 90 (avec demande de rehaussement en Décembre 90). Quelles démarches restent à faire pour obtenir le fonctionnement de l'exercice 91 ?